

MON TOIT

Magazine n° 17

avril 2021

FLEURUSIEN



SOMMAIRE

3

Édito

4**Un nouveau logo** pour Mon Toit Fleurusien**5****Un logement sûr** pour nos enfants**6-7****Poser un poêle à pellets** dans votre logement ?**8**Entretien du jardin
Calendrier des semis pour votre potager**9**

Violence conjugale

10Nouveautés **TIBI****11****TIBI** Calendrier des collectes**Ont participé à ce magazine:**Jean-Paul Lequeu,
Imprimerie BietlotEditeur responsable:
Jean-Paul Lequeu, Directeur gérant
Imprimerie: Bietlot – Gilly

ÉDITO

Jour après jour, notre Société évolue en s'adaptant aux nombreux enjeux sociétaux, économiques ou environnementaux. Elle a également pris conscience de l'importance de fournir une information constante et transparente à ses différents publics, en particulier ses (candidats-)locataires. Grâce aux synergies mises en place avec la Ville de Fleurus, Mon Toit Fleurusien a eu la possibilité de porter une importante réflexion sur l'image qu'elle souhaitait renvoyer et par conséquent, de travailler sur une nouvelle identité graphique plus moderne, dynamique et définitivement ancrée dans la positivité.

Si la SLSP fleurusienne se penche sur sa stratégie de communication, elle n'oublie cependant pas sa mission première : celle de fournir des logements de qualité à prix abordables. Consciente que l'ensemble de son parc immobilier n'est pas encore pourvu de système chauffage moderne et sensible au confort des locataires, Mon Toit Fleurusien reste à l'écoute de ceux et celles qui souhaiteraient agrémenter leur maison d'un poêle à pellets ou tout autre système de chauffage autorisé. Bien évidemment, le tout est d'effectuer les bonnes démarches et de respecter les règles de l'art en matière de travaux. C'est la raison pour laquelle ce magazine consacre un article complet à ce sujet afin de vous apporter toutes les réponses nécessaires et de veiller à votre sécurité.

La prévention des accidents domestiques est la préoccupation de chacun, en particulier quand il s'agit de nos enfants, petits-enfants. Beaucoup d'accidents domestiques pourraient être évités. A cet égard, l'ONE met à votre disposition des petites brochures illustrées vous permettant de prévoir et d'observer vos espaces de vie principaux. C'est sur la cuisine que se focalisera cette édition printanière.

Et avec le printemps vient le sujet annuel d'entretien des jardins. Ce magazine vous donne donc quelques conseils pour bien entretenir votre jardin et vous fournit un calendrier utile pour savoir quand piquer vos nouvelles plantations.

Malgré le lancement de la campagne de vaccination à destination du grand public, la Covid-19 reste toujours bien présente dans l'actualité et continue de nourrir les difficultés lorsque la violence est ancrée au sein du foyer. Et rappelons que rien ne justifie la violence conjugale et intrafamiliale. Si vous êtes victimes de ce type de comportement ou si vous en êtes témoin, il existe des numéros d'urgence. N'hésitez pas à demander de l'aide !

Les dernières pages du magazine sont consacrées à la propreté et l'environnement avec toutes les informations TIBI, liées à la collecte hebdomadaire de vos déchets résiduels et collectes sélectives.

Enfin, toute l'équipe de Mon Toit Fleurusien vous souhaite de joyeuses fêtes de Pâques et que la convivialité et la joie restent malgré tout de mise lors de cette édition 2021 de la #Cavalcadechezmoi.

Le Comité de direction



MON TOIT FLEURUSIEN



UN NOUVEAU LOGO POUR MON TOIT FLEURUSIEN

Avez-vous remarqué un élément inhabituel dans les différentes communications provenant de votre société de logement ? Si oui, vous avez l'œil vif et avez probablement déjà pu faire connaissance avec notre/votre nouveau logo !

Mon Toit Fleurusien a travaillé activement sur la révision de sa stratégie de communication durant l'année 2020. Le processus de modernisation de l'identité visuelle de la Ville de Fleurus était l'occasion de donner un petit coup de jeune à notre image afin de, nous aussi, renvoyer une image de modernisation, de dynamisme et de positivisme.

Les relations étroites nouées entre l'Administration communale et notre Société nous ont permis d'être invités à rejoindre la démarche créative de la Ville et de participer concrètement au projet de refonte graphique. Quelques mois plus tard, nous avons le plaisir de vous dévoiler notre nouveau logo sur notre page Facebook. Nous vous le présentons aujourd'hui officiellement par ce canal privilégié qu'est le magazine.

SIMPLE MAIS SIMPLISTE

Un logo tout en simplicité mais pas simpliste ! Dans la même lignée graphique que celle de la Ville de Fleurus et respectant les couleurs de notre Ville et de son blason, c'est une version unie noire qui s'est imposée. De par le lien, que l'on peut interpréter comme un sourire également, ce logo véhicule de nombreuses valeurs dont celles de l'unicité et des synergies en place avec l'Administration communale. L'accent circonflexe représente bien évidemment le logement, cœur de notre métier.

UNE MEILLEURE VISIBILITÉ

Ce travail d'identité graphique, nous l'avons aussi effectué pour vous. Nous souhaitons apporter à notre communication une meilleure visibilité et lisibilité afin que vous puissiez repérer plus facilement la présence de Mon Toit Fleurusien dans votre quotidien que ce soit pour de petites réparations ou des chantiers de grande envergure.

DE NOUVELLES COULEURS

Depuis quelques semaines, nous bénéficions désormais de notre propre charte graphique et avons pu définir une couleur secondaire, une nuance de vert dans l'air du temps, qui nous aidera à diffuser nos valeurs :

- Notre implication dans la diminution de l'impact environnemental de notre parc immobilier ;
- Notre volonté de végétalisation et d'embellissement de nos quartiers ;
- L'harmonie pour le mieux-vivre ensemble et le respect entre locataires mais aussi envers le personnel de Mon Toit Fleurusien ;
- La confiance que vous nous portez et que nous réciproquons ;
- Votre besoin de sécurité que nous nous efforçons d'honorer chaque jour en vous proposant des logements de qualité et adaptés à votre budget.

Cette couleur verte viendra donc régulièrement agrémenter nos courriers, communications visuelles et autres.

LE MAGAZINE

Concernant votre magazine, cette nouvelle identité a bien évidemment un impact au niveau du design qui a, lui aussi, été adapté pour l'occasion.

POSER UN POÊLE A PELLETS DANS VOTRE LOGEMENT ?

Ces dernières années nous avons reçu beaucoup de demandes pour le placement de poêles à pellets. Nous sommes tout à fait conscients que certains logements ne sont pas pourvus d'un système de chauffage central et que les hivers peuvent donc être rudes. Nous sommes donc tout à fait ouverts à ces demandes. Néanmoins, certaines modalités sont à respecter.

COMMENT INTRODUIRE MA DEMANDE ?

La première étape à suivre est d'introduire une demande écrite officielle auprès de notre service Technique.

- ▶ **Par e-mail :** servicetechnique@montoit.be
- ▶ **Par courrier postal :** Mon Toit Fleurusien | rue Brennet 36 à 6220 Fleurus
- ▶ **Dans la boîte aux lettres de la société**

Votre demande doit impérativement contenir un plan indiquant l'emplacement de votre futur poêle et le type d'évacuation des gaz : cheminée (A) ou sortie en façade arrière (B).

Attention ! Si les travaux ne sont pas réalisés endéans le mois à dater de votre courrier, votre demande sera considérée comme nulle et non avenue.

Ces modalités sont valables pour le placement d'un poêle à bois, charbon, au gaz ou mazout.

QUELLE EVACUATION ?

Evacuation des gaz via la cheminée existante (A)

Nous attirons votre attention sur le fait que la cheminée devra IMPERATIVEMENT être tubée et ce, A VOS FRAIS

Nos cheminées sont conformes et réglementaires, mais pour certains types de poêle, une adaptation doit être faite. C'est à l'installateur, un professionnel, à le prévoir (tubage, tirage mécanique, ...).

Evacuation en façade arrière (B)

Nous attirons votre attention sur le fait que le tubage et l'évacuation des fumées ne peuvent en aucun cas noircir la façade ni incommoder le voisinage

Le carottage en façade arrière doit être réalisé proprement.

Dans les deux cas

Lorsque tous les travaux seront terminés, vous devez en informer la Société afin que notre Service Technique puisse éventuellement venir réceptionner le travail.

Nous ne pourrions pas être tenus responsables du mauvais fonctionnement d'un poêle qui demande une adaptation de cheminée et qui ne serait pas réalisée correctement lors de l'installation.

EN CAS D'INCENDIE ET/OU DE NON-RESPECT DES REGLES, VOUS SEREZ TENU RESPONSABLE.

C'est possible mais à certaines conditions !

RAPPEL UTILE

Le point 1b du règlement d'ordre intérieur que vous avez reçu lors de la signature de bail stipule que :

« Toute modification apportée par le locataire avec l'autorisation de la Société restera, à sa sortie des lieux, la propriété exclusive de la Société et ce sans indemnité. Eventuellement, la Société aura le droit de faire rétablir les lieux dans leur état primitif aux frais du locataire sortant. ».

Article 13. Transformations faites par le locataire

§1^{er} Principes

« Aucune transformation du logement ne peut être effectués sans l'accord préalable et écrit par la société. Toute transformation, même autorisée doit être effectuée dans le respect des règles de l'art et dans le respect des lois et règlements (par exemple en matière d'urbanisme ou de sécurité), et ceci sous la seule et entière responsabilité du locataire ».

§2 Remise en état du logement

« En cas de transformation autorisée par la société, le locataire peut, à la fin du bail, soit remettre le logement dans son état d'origine, soit d'abandonner à la société les transformations opérées, sans avoir droit à une indemnisation ».

En cas de transformation effectuée sans l'accord préalable et écrit de la société, celle-ci peut, à tout moment, exiger que le locataire remette le logement dans son état d'origine, sans qu'il n'ait droit à une indemnisation ».

Article 17.:

« Si les transformations ont été effectuées sans l'accord écrit de la société bailleuse, celle-ci pourra exiger leur suppression ou décider de leur maintien, sans devoir aucune indemnisation au(x) preneur(s). Toute transformation faite par le(s) preneur(s) s'effectue à ses risques et périls ».

LE CHAUFFAGE CENTRAL ARRIVE DANS CERTAINS DE NOS LOGEMENTS

Comme annoncé dans le dernier magazine, un important plan de rénovation énergétique sera déployé dans 280 de nos logements. Ces travaux seront répartis sur une période de 4 ans. Avant d'investir dans l'achat d'un poêle à pellets, prenez contact avec notre service Technique afin de vérifier si votre logement est concerné par le placement d'un système de chauffage central !



Tondez la pelouse avant et arrière de votre maison chaque fois que nécessaire.

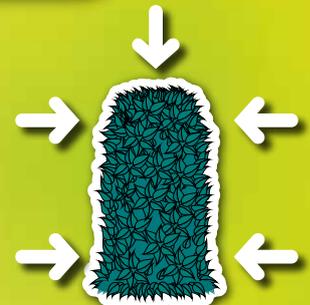
(Point 3c du Règlement d'ordre intérieur signé lors de la signature de votre contrat de bail de location)

La haie est composée d'arbustes dont la croissance s'active deux fois dans l'année, au printemps et à la fin de l'été.

Taillez votre haie en: avril - mai - juin
septembre - octobre



Si votre jardin touche celui de votre voisin, taillez votre côté et la moitié de son épaisseur



Si votre jardin touche aucun autre jardin, taillez les trois faces de la haie

Conformément au Code Rural de la Région Wallonne

CALENDRIER DES SEMIS POUR VOTRE POTAGER

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
BETTE												
BETTERAVE												
CAROTTE												
CIBOULETTE												
CONCOMBRE												
CORNICHON												
COURGE												
COURGETTE												
DIGNON												
POMME DE TERRE												
EPINARD												

RIEN NE JUSTIFIE LA VIOLENCE CONJUGALE ET INTRAFAMILIALE.

LES SERVICES D'AIDE RESTENT DISPONIBLES.



EN CAS D'URGENCE

En cas d'**urgence médicale**, appelez le

112 
ambulance et pompiers

En cas d'**urgence nécessitant une protection**, appelez le

101 
Police

+ SOS



En cas d'**idées suicidaires**, appelez le Centre de prévention du suicide au

0800 32 123
7j/7, 24h/24

En cas de **violence sexuelle** (adulte ou enfant), vous pouvez vous rendre 7j/7 et 24h/24 dans le **Centre de prise en charge des violences sexuelles (CPVS)** le plus proche (Bruxelles, Liège, Gand) ou aux urgences hospitalières près de chez vous.



DE L'ÉCOUTE ET DE L'AIDE

Vous vivez une situation de **violence conjugale** et vous avez besoin de soutien (en tant que victime, auteur ou professionnel). Appelez la ligne gratuite Ecoute violences conjugales au **0800 30 030** ou envoyez un message via le chat sur ecouteviolencesconjugales.be

Des lignes d'écoute en 22 langues étrangères sont également à disposition : Ella et FMDO

Vous craignez d'avoir des **comportements violents** envers votre partenaire ou vos enfants ? Contactez les professionnels de **Praxis**

Vous avez **besoin de parler**, appelez

Télé-Accueil au **107**
7j/7, 24h/24

En tant que parent, vous vous sentez épuisé-e ou à bout, **épuisement parental**, appelez SOS Parents au 0471 414 333

7j/7, de 8h à 20h

Vous avez connaissance d'une situation de **violence sur un enfant** (négligence grave, violence psychologique, physique ou sexuelle) appelez l'équipe **SOS Enfants** de votre région pour signaler la situation, ou appelez la ligne **Ecoute-Enfants** au **103** pour demander conseil

9h à minuit, 7j/7

Vous avez été victime de **violence sexuelle**, appelez **SOS Viol** (pour adulte et adolescent-e) au

0800 98 100

ou envoyez un message via le chat des CPVS sur violencessexuelles.sittool.net/chat

Ouverture 15h/semaine voir horaires sur le site

Spreek je Nederlands en heb je advies of hulp nodig?
> [Link naar de Nederlandstalige versie](#)





encore un meilleur service pour le citoyen depuis le 01/01/2021 !

La collecte en porte-à-porte : quelques changements en 2021

La fréquence de collecte en porte-à-porte des déchets sélectifs est augmentée

Dans un souci constant d'amélioration du service au bénéfice des habitants de la zone Tibi, **la fréquence de vos collectes en porte-à-porte de PMC, de papier-carton et de verre a été augmentée.**

- **Le PMC sera collecté toutes les 2 semaines**, plutôt que deux fois par mois ;
- **Le verre et le papier-carton seront collectés toutes les 4 semaines** plutôt qu'une fois par mois.

Vu cette augmentation de la fréquence de collectes en porte-à-porte, **la collecte du PMC sera désormais exclusivement assurée en porte-à-porte.**

Attention, **ne vous fiez pas à vos vieilles habitudes et consultez bien les dates de collectes en porte-à-porte, surtout à partir du mois de mars 2021, d'importants changements auront lieu !**

Le **calendrier des collectes Tibi** a été également distribué en toute-boîte. Il est également **disponible en version digitale sur le site internet de Tibi** (en pdf ou via la base de donnée permettant d'introduire son adresse), **ainsi que via l'application gratuite pour smartphone « Recycle ! ».**

La collecte en recyparcs : quelques changements en 2021

1. Les PMC ne sont désormais plus acceptés dans les recyparcs depuis ce 1er janvier 2021, la collecte des PMC se fera exclusivement en porte-à-porte.

Pourquoi cette décision ?

- Les PMC sont collectés désormais toutes les deux semaines devant l'habitation de chaque citoyen (une fréquence de collecte adaptée et confortable pour ce type de déchets).
- De moins en moins de PMC sont collectés dans les recyparcs ces dernières années au profit de la collecte en porte-à-porte qui représente désormais plus de 92% du PMC collecté.
- Le PMC représente une très faible quantité de déchets acceptés dans les recyparcs (de l'ordre de 0,5% du total).
- Les PMC collectés en recyparcs ne sont pas écrasés par les citoyens, ce qui implique une perte d'efficacité car nous stockons, nous transportons et nous trions du « vide ».
- L'évolution des recyparcs implique de trouver des solutions pour pouvoir dans les années à venir accepter de nouvelles fractions de déchets à trier séparément.

- La majorité des usagers des recyparcs s'y rendent pour se défaire de fractions de déchets telles que les inertes, les encombrants et les déchets verts. Les PMC n'y sont amenés la plupart du temps qu'en complément et tous les citoyens bénéficient de la collecte en porte-à-porte.
- Le coût des sacs PMC est faible (3 € pour un rouleau de 20 sacs) par rapport à la qualité du service apporté en porte-à-porte par Tibi.

2. Deux autorisations exceptionnelles immédiates par an pour apports supérieurs à 1 m³ (uniquement valables les mercredi, jeudi ou vendredi):

Les apports au recyparc sont strictement limités à **1 m³ par jour, par véhicule et par usager**. Cette règle permet de faire en sorte que les conteneurs des recyparcs soient accessibles à un maximum d'usagers sur une même journée, en limitant ainsi les risques d'apports abusifs.

Il arrive cependant qu'un ménage souhaite apporter, exceptionnellement, plus de 1 m³ de déchets sur une même journée pour une raison légitime (taille de haie importante, remplacement de salon, déménagement...). Pour les particuliers, **deux autorisations exceptionnelles seront désormais possibles chaque année pour un apport de maximum 3 m³ par usager, par jour et par véhicule.**

Ces deux autorisations exceptionnelles pour un dépôt d'une quantité supérieure à 1 m³ seront encodées directement dans le logiciel d'accès par le préposé. Elles ne pourront pas être utilisées les mardis et samedis (jours de grande affluence sur les recyparcs) et ne pourront pas être cumulées sur la même journée.

Hormis pour ces 2 autorisations exceptionnelles, les apports de plus d'1 m³ par jour, par véhicule et par usager, restent strictement interdits et seront refusés par le préposé.

3. Les déchets verts sont dorénavant acceptés en mélange (tontes et branchages)

Auparavant, les déchets verts apportés dans les recyparcs devaient être triés séparément : les tontes de pelouse d'une part et les branchages d'autre part.

Afin de faciliter le tri pour les citoyens, cette distinction entre tontes de pelouse et branchages n'est plus de mise. **Les déchets verts sont désormais acceptés en mélange dans les recyparcs.** Comme pour le PMC, l'emplacement d'un **des deux conteneurs sera récupéré en réserve et pour assurer des développements futurs.**

**CONSULTEZ LE SITE WEB!
Plein d'infos sur www.tibi.be**

DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE

	AVRIL		MAI		JUIN	
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
FLEURUS 1	3	3-19	3-31	3-17-31	28	14-28
FLEURUS 2	6	6-20	4	4-18	1-29	1-15-29
FLEURUS 3	9	9-23	7	7-21	4	4-18
FONTAINE-L'ÉVÊQUE	28	14-28	26	12-26	23	9-23
GERPINNES	27	13-27	25	11-25	22	8-22
MONTIGNY-LE-TILLEUL	14	14-28	12	12-26	9	9-23

Dates en rouge: collecte le samedi pour cause de jour férié.



DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE – CHARLEROI



	AVRIL		MAI		JUIN	
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
CHARLEROI	2-16-30	2-16-30	14-28	14-28	11-25	11-25
COUILLET	22	8-22	20	6-20	17	3-17
DAMPREMY	26	12-26	22	10-22	21	7-21
DOCHERIE	23	9-23	21	7-21	18	4-18
GILLY	16	2-16-30	14	14-28	11	11-25
GOSSELIES	23	9-23	21	7-21	18	4-18
GOUTROUX	13	13-27	11	11-25	8	8-22
JUMET	7	7-21	5	5-19	2-30	2-16-30
LODELINSART	3	3-19	3-31	3-17-31	28	14-28
MARCHIENNE-AU-PONT	12	12-26	10	10-22	7	7-21
MARCINELLE	1-29	1-15-29	27	15-27	24	10-24
MONCEAU-SUR-SAMBRE	13	13-27	11	11-25	8	8-22
MONT-SUR-MARCHIENNE	21	7-21	19	5-19	16	2-16-30
MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	9	9-23	7	7-21	4	4-18
RANSART	15	1-15-29	15	15-27	10	10-24
ROUX	28	14-28	26	12-26	23	9-23

Dates en rouge: collecte le samedi pour cause de jour férié.

ADRESSES DES RECYPARCS

- **Anderlues** → Rue du Terril
- **Chapelle-lez-Herlaimont** → Allée de la Valériane
- **Charleroi I (Couillet 1)** → Rue de Marcinelle
- **Charleroi II (Ransart)** → Rue des Raspes
- **Charleroi III (Couillet 2)** → Route de Châtelet
- **Courcelles** → Rue de Binche
- **FAC (Farciennes - Aiseau-Presles - Châtelet)** → Rue Odon Godart
- **Fleurus** → Rue de Mellet
- **Fontaine-l'Évêque** → Rue du Pétria
- **Gerpennes (Joncret)** → Rue J.-J. Piret
- **Ham-sur-Heure/Nalinnes** → Chemin de Hameau
- **Les Bons Villers (Frasnes-lez-Gosselies)** → Rue du Cadeau
- **Montigny-le-Tilleul (Landelies)** → Chemin de la Falgeotte
- **Pont-à-Celles (Luttre)** → Gare de Luttre

HEURES D'OUVERTURE

Du mardi au vendredi de 10h15 à 18h00.

Le samedi de 9h15 à 17h30.

Les recyparcs sont fermés les lundis et les jours fériés (01/01, 01/05, jeudi de l'Ascension, 21/07, 15/08, 01/11, 11/11, 01/12 et 25/12)

MESURES COVID-19 pour les Recyparcs

- Le port du masque ou de la visière est obligatoire pour les usagers.
- Seuls les déchets habituellement acceptés dans le recyparc sont acceptés SAUF l'amiante (asbeste-ciment).
- Limite : 1m³ max. par jour.
- Un contrôle des déchets présents dans le véhicule a lieu avant l'entrée dans le recyparc. Si des déchets sont non-conformes, il sera interdit d'entrer dans le recyparc.

- Entrée autorisée sur présentation et scan de la carte d'identité.
- Le respect strict de la distanciation sociale est exigé entre les usagers ainsi qu'entre les usagers et les préposés (1,5 mètre min. entre chaque personne).
- Il faut attendre le signal du préposé avant de pouvoir entrer dans le recyparc.
- 1 seul véhicule à la fois est autorisé devant chaque conteneur.
- 2 personnes maximum, âgées de minimum

16 ans, sont autorisées à sortir d'un véhicule.

- Le temps de présence dans le recyparc est strictement limité au déchargement des déchets.
- Veillez à apporter vos propres outils pour le déchargement (pelle, brosse, ramassette,...)
- Le respect, la patience, la politesse et la courtoisie sont de rigueur.



MON TOIT FLEURUSIEN

**Nos bureaux
seront fermés:**

lundi 3 mai 2021
jeudi 13 mai 2021
lundi 24 mai 2021

contacts

Par téléphone au
071/82.71.60

- ▶ Permanences téléphoniques:
tous les jours de 8h00 à 12h00
et de 12h30 à 16h00.

Nos bureaux

- ▶ Ne sont plus accessibles pour le moment en
raison des mesures sanitaires.

Par écrit

- ▶ Adresse: rue Brennet, 36 – 6220 Fleurus
- ▶ Mail: info@montoit.be

Notre site Web

- ▶ www.montoit.be

Notre Facebook

- ▶ [@montoitfleurusien](https://www.facebook.com/montoitfleurusien)



Visitez notre site